

L'an deux mille vingt et un, le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 1^{er} décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de TALLER, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2021YD071205

PRESENTS : Ph. MOUHEL - D.VEJUX - M.LAVIELLE - JL BARRERE - L.MERLIN - C.SEYS - J.MORA - M.DUVIGNAC - M.RAFFIN - M.LAGORCE - JC CAULE - Th.GALLEA - G.NAPIAS - J.WATIER - C.GUILLET - G.DUCOUT - V.MORESMAU - A.GOMEZ - M.LAGOUYEYTE - D.CLAVERY - C.LUCIANO - JJ.LEBLOND - Ph.TARSOL.
ABSENTS : D.DUPRAT - V.MORA - I.LESBATS - K.DASQUET - N.CAMOUGRAND - M.VERNIER excusés
POUVOIRS : D.DUPRAT à J.MORA - V.MORA à Th.GALLEA - N.CAMOUGRAND à Ph.TARSOL - I.LESBATS à C.GUILLET.
Mme Claire LUCIANO est élue(e) secrétaire de séance.
Membres en exercice : 29 Présents : 23 Pouvoirs : 4

OBJET : Convention Territoriale Globale - Caisse d'Allocation Familiale des Landes.

Le Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Côte Landes Nature, est arrivé à échéance au 31/12/2019.

Afin de maintenir les financements des actions inscrites dans ce dernier, il a été prolongé d'un an, soit du 01/01/2020 au 31/12/2020, dans l'attente de la signature de la Convention territoriale globale qui devient désormais le cadre général de contractualisation entre la Caisse d'Allocation Familiales et les collectivités.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG de la Communauté de Communes Côte Landes Nature couvre les domaines d'intervention suivants :

- L'accès aux droits
- L'accueil de la petite enfance
- L'accueil périscolaire et extrascolaire
- La jeunesse
- Le soutien à la parentalité
- L'animation de la vie sociale

La CTG entre la Communauté de Communes Côte Landes Nature et la CAF des Landes :

- s'appuie sur le projet de territoire de la collectivité et résulte d'une analyse partagée des enjeux dans le domaine des services aux familles et de l'accès aux droits,
- intègre les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2019-2024 du département des Landes,
- s'inscrit dans l'engagement n°1 de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté relative à « l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ».

La CTG a pour finalité le bien-vivre des familles du territoire de Côte Landes Nature, par la création et l'animation de services co-construits avec les partenaires de terrain et adaptés aux réalités locales et quotidiennes.

C'est pourquoi, la CAF des Landes et la Communauté de Communes Côte Landes Nature souhaitent conclure une CTG pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

**Entendu l'exposé ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur le Président.**

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF des LANDES sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2025

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

Le Président.
Philippe MOUHEL

